

**ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE**

En application de l'[article R237-7 du Code de commerce](#) le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION : SAS 2MDB

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

BEAUREGARD 87220 BOISSEUIL.....

N° SIRET : 844114983 00019.....

Date et lieu : 03 avril 2025, Limoges

Mourmin Manon gérante
(signature et qualité du demandeur)



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 20/03/2025.....

Il est attesté que, SAS 2MDB.....¹

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 03/04/2025.....

Signature et cachet du Chef de service

SIE HAUTE VIENNE

Valérie BOY-VERGNAUD
Contrôleur principal
des Finances publiques


¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »